

L'activité touristique en Champagne-Ardenne

2,9% des emplois salariés, une saisonnalité marquée

En 2003, en Champagne-Ardenne, le tourisme génère 12 200 emplois salariés, soit 2,9% des salariés de la région. Six emplois touristiques sur dix sont occupés dans l'hôtellerie ou la restauration, les deux principaux employeurs du secteur. La Marne contribue le plus à l'emploi touristique régional, mais c'est en Haute-Marne que l'impact du secteur sur l'économie locale est le plus important. Au plus fort de la saison, en juillet-août, le nombre de salariés du tourisme atteint 15 200. La saisonnalité de l'emploi est plus marquée dans l'Aube et plus particulièrement sur la zone des « Grands Lacs ».

En 2003, le tourisme génère 12 200 emplois salariés en Champagne-Ardenne. Cet effectif équivaut à celui de l'industrie des équipements mécaniques, troisième secteur industriel de la région, ou à celui de la ville d'Épernay.

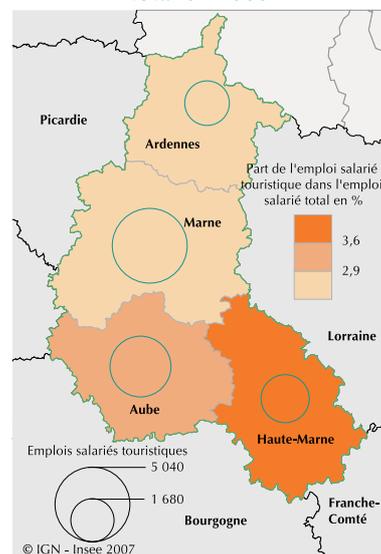
Le secteur touristique emploie 2,9% de l'ensemble des salariés de la région. En France, la part du tourisme dans l'emploi est plus élevée avec 4,3% des salariés. Avec ce résultat, la Champagne-Ardenne se classe à la vingtième place des 22 régions de métropole, devant la Picardie et le Nord-Pas de Calais et au même niveau que la Haute-Normandie. Le profil de la Champagne-Ardenne est proche des régions du Nord pour lesquelles l'emploi touristique n'excède pas 3% de l'emploi salarié total. Il est plus éloigné de celui des autres régions du Grand-Est¹, où la contribution du tourisme à l'emploi varie de 3,4% à 4,8% (respectivement pour la Lorraine et pour l'Alsace). Ainsi, alors que la Champagne-Ardenne rassemble 16% des emplois salariés du Grand-Est, elle ne contribue que pour 12% à ses emplois touristiques.

L'hôtellerie et la restauration regroupent 59,5% de l'emploi touristique de Champagne-Ardenne, soit dix points de plus que la moyenne nationale ou que celle du Grand-Est (minimum de 37% en Lorraine et maximum de 55,2% en Alsace). A l'inverse, les « autres hébergements » - camping, gîtes ruraux, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse... - génèrent moins d'emplois avec seulement 2,7% des salariés du tourisme champardenais, soit 3,7 points de moins qu'au niveau national et 1,5 point de moins que dans le Grand-Est.

Un impact du tourisme sur l'économie plus important en Haute-Marne

La Marne, avec 5 000 salariés, participe pour 41% aux emplois touristiques de Champagne-Ardenne. Mais cet effectif ne représente que 2,6% de l'emploi salarié total du département, part moins élevée qu'en Haute-Marne ou que dans l'Aube. La restauration et l'hôtellerie sont les deux premières activités touristiques de la Marne (70% des emplois). La restauration, qui est utilisée par les touristes mais aussi par les résidents, est le premier employeur touristique du département, caractéristique des territoires les plus urbanisés. Les autres hébergements sont particulièrement sous représentés. Ils

Emplois salariés touristiques et part du tourisme dans l'emploi salarié total en 2003



© IGN - Insee 2007

Sources : Zonage, CRT - Données, Insee, DADS 2003

¹ Grand-Est = Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté et Lorraine

Répartition des emplois salariés touristiques selon l'activité

	Ardennes		Aube		Marne		Haute-Marne		Champagne-Ardenne		France métrop.
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	%
Hôtellerie	420	23,5	630	18,9	1 720	34,1	610	29,2	3 380	27,6	22,8
Autres hébergements	50	2,8	80	2,4	90	1,8	100	4,8	320	2,6	6,4
Restauration	330	18,4	910	27,2	1 820	36,1	500	23,9	3 560	29,0	27,3
Commerce	640	35,7	830	24,9	890	17,7	520	24,9	2 880	23,5	17,5
Autres activités	350	19,6	890	26,6	520	10,3	360	17,2	2 120	17,3	25,9
Ensemble	1 790	100,0	3 340	100,0	5 040	100,0	2 090	100,0	12 260	100,0	100,0

Source : Insee, DADS 2003

Autres hébergements : camping, gîtes ruraux, auberges de jeunesse...

Commerce : boulangerie, superettes, commerces de viande, café-tabac, super-hypermarchés, autres commerces alimentaires, commerces de détail non-alimentaire

Autres activités : offices de tourisme, transports fluviaux, parc d'attraction-casino, gestion du patrimoine, thermalisme, activités sportives et récréatives, banques, coiffeurs...

emploi à peine 100 salariés et fournissent moins de 2% des emplois touristiques.

En Haute-Marne, la contribution du tourisme à l'activité est la plus élevée des quatre départements de Champagne-Ardenne, avec 3,6%. Ce département se classe même selon cet indicateur au 58^e rang des 96 départements métropolitains. L'hôtellerie, première activité touristique du département, rassemble 29% de l'emploi touristique haut-marnais. Le commerce et la restauration viennent ensuite avec près d'un quart des emplois chacun. Dans ce département très rural, les autres hébergements réunissent 4,8% des emplois salariés, part la plus élevée de la région.

Le tourisme de l'Aube génère 3 300 emplois, soit 3,5% de l'emploi salarié total aubois. C'est le deuxième département employeur de la région pour ce secteur. La restauration et le commerce sont les deux principales activités touristiques avec 52% des salariés du tourisme. L'hôtellerie, 19% des emplois touristiques du département, n'arrive qu'en troisième position. L'Aube se caractérise par un poids plus important des activités de loisirs avec 14% des emplois liés au tourisme alors que la moyenne régionale est de 7%. Le parc d'attraction Nigloland et les activités implantées près des « Grands Lacs » expliquent cette caractéristique. Par ailleurs, l'Aube fournit 61% des emplois touristiques de la région localisés dans les activités de gestion du patrimoine culturel et naturel, en lien avec la présence du parc naturel régional.

C'est dans les Ardennes que l'on trouve le moins d'emplois touristiques (1 800 salariés). C'est aussi dans ce département que le poids du tourisme dans l'activité est le moins élevé (2,2% des salariés ardennais).

Plus d'un tiers des emplois touristiques des Ardennes relève du commerce. L'hôtellerie est la deuxième activité du département en employant 420 salariés. Les Ardennes se caractérisent par une faible présence d'activités dites de loisirs, qui génèrent seulement 1% des emplois salariés touristiques du secteur dans le département.

Une saisonnalité des emplois plus forte dans l'Aube

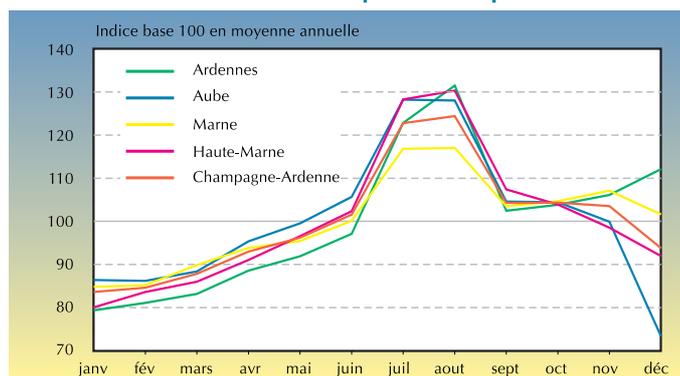
Entre les mois de mai et septembre, les activités touristiques emploient en moyenne en Champagne-Ardenne 13 400 salariés. En juillet-août, ils sont jusqu'à 15 200, soit près de 3 000 de plus que la moyenne annuelle. A l'inverse, le tourisme emploie 10 200 salariés au plus bas de la saison hivernale. Le rapport entre le volume maximum et minimum d'emplois atteint ainsi dans la région 1,5 comme pour le Grand-Est.

Dans l'hôtellerie et la restauration, la saisonnalité est moins marquée. A la haute saison de juillet-août, les effectifs sont 1,2 fois plus nombreux que ceux de la basse saison d'hiver. Cepen-

dant, les autres hébergements touristiques doublent leurs effectifs en été. Et pour les activités de loisirs de type « parcs d'attraction » et les hypermarchés, les emplois salariés sont trois fois plus nombreux en été qu'en hiver.

La saisonnalité est la moins élevée dans la Marne (rapport de 1,4) et la plus élevée dans l'Aube (1,8). Dans les Ardennes et la Haute-Marne, le rapport atteint respectivement 1,7 et 1,6. A titre de comparaison, dans un département très touristique comme la Savoie, il s'élève à 2,4, le maximum en France métropolitaine étant atteint par la Corse du Sud et celle du Nord (4,1).

Saisonnalité de l'emploi touristique



Source : Insee, DADS 2003

Une plus forte contribution du tourisme à l'économie locale dans le « Sud Haute-Marne »

L'activité touristique de « Reims et sa région » concerne 2 900 salariés, soit 23% des emplois touristiques de la Champagne-Ardenne. Ce territoire est incontestablement celui qui contribue le plus à l'activité touristique de la région. « Troyes et sa zone touristique » avec 2 400 emplois salariés est le deuxième employeur. Les emplois touristiques sont les moins nombreux dans le « Sud et Ouest aubois » (600).

C'est dans le « Sud Haute-Marne », que l'activité touristique contribue le plus fortement à l'économie locale puisque avec ses 1 700 emplois, le tourisme emploie 4,8% des salariés de la zone. A l'opposé, la « Plaine champenoise et Argonne marnaise » est le territoire où la part des emplois salariés touristiques dans l'emploi salarié total est la plus faible (1,6%). « Reims et sa région » qui présente une contribution (2,7%) inférieure à la moyenne régionale est cinquième sur les neuf territoires étudiés.

Pour « Reims et sa région », la « Plaine champenoise et Argonne marnaise », le « Sud Haute-Marne » et les « Grands Lacs », à l'image régionale, l'hôtellerie et la restauration sont les deux principaux employeurs du secteur. Pour « Reims et sa

Saisonnalité de l'emploi salarié touristique par territoire

	Emploi salarié touristique	Part de l'emploi salarié touristique	Emploi salarié touristique
	Moyenne annuelle	%	Juillet-Août
Reims et sa région	2 920	2,7	3 300
Troyes et sa zone touristique	2 380	3,9	2 900
Sud Haute-Marne	1 700	4,8	2 110
Epernay-Montagne de Reims, Brie champenoise	1 250	4,0	1 480
Grands Lacs	1 220	3,0	1 740
Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières	1 070	2,2	1 400
Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières	790	2,5	940
Plaine champenoise et Argonne marnaise	650	1,6	800
Sud et Ouest aubois	560	2,0	760
<hr/>			
Ardennes	1 790	2,3	2 280
Aube	3 340	3,5	4 280
Marne	5 040	2,6	5 890
Haute-Marne	2 090	3,6	2 710
Champagne-Ardenne	12 260	2,9	15 160

Source : Insee, DADS 2003

Avertissement : compte tenu de la méthode d'estimation des emplois salariés du tourisme utilisée, la somme des emplois des neuf territoires n'égale pas celle de la région

Les neuf territoires étudiés

Dans le cadre de la collaboration entre l'Insee et l'Observatoire régional du tourisme, notamment sur les enquêtes de fréquentation des hôtels et campings, et en lien avec les Comités départementaux du tourisme, un zonage répondant aux réalités touristiques de la région a été mis en place (16 zones). La méthode d'estimation des salariés touristiques utilisée nécessite des territoires de taille suffisante en emplois salariés. Aussi, pour cette étude, certaines de ces 16 zones ont été regroupées.

« région » territoire le plus urbanisé, la restauration devance largement l'hôtellerie avec 45% des salariés du secteur.

Sur « Troyes et sa région touristique », la restauration est aussi le premier employeur, mais l'hôtellerie cède sa place aux activités commerciales, et en particulier au commerce non alimentaire (40% des emplois du secteur), grâce notamment aux magasins d'usine. L'hôtellerie occupe seulement 14% des emplois touristiques, soit 13 points de moins qu'en Champagne-Ardenne.

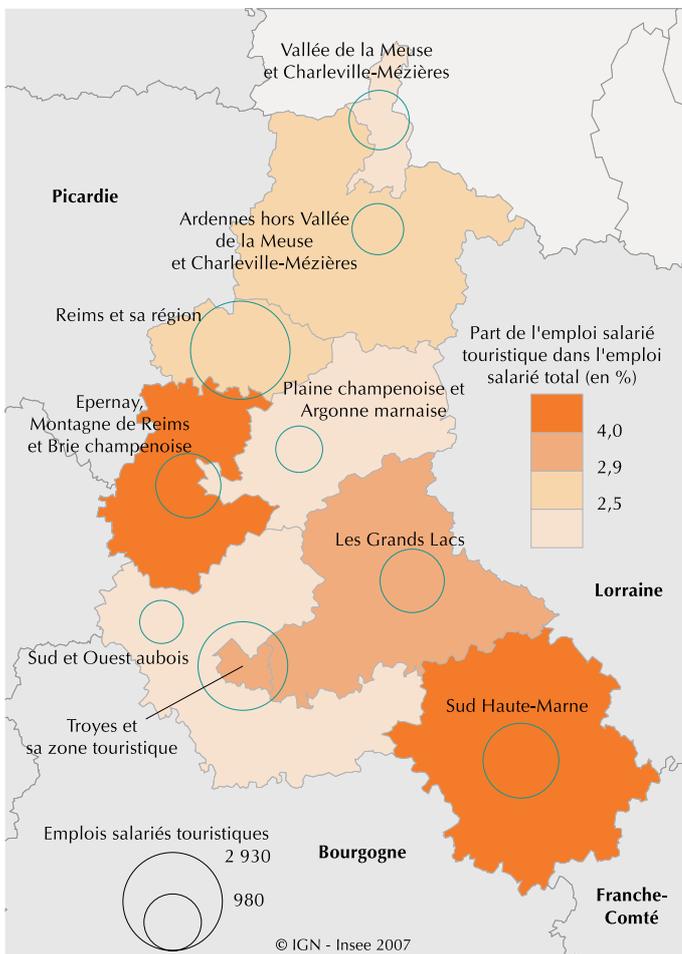
Les activités de loisirs inégalement réparties

« Troyes et sa zone touristique » ainsi que les « Grands Lacs » offrent un grand nombre d'emplois dans les activités de loisirs, respectivement 16% et 17% des emplois touristiques du territoire, alors que la moyenne régionale se situe à 7%.

Dans la zone des « Grands Lacs », les activités de loisirs génèrent 210 emplois salariés en moyenne sur l'année dont 80% sont directement liés à la présence du parc d'attraction Nigloland, des lacs, et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient avec ses activités de gestion du patrimoine (musées, protection de la nature...).

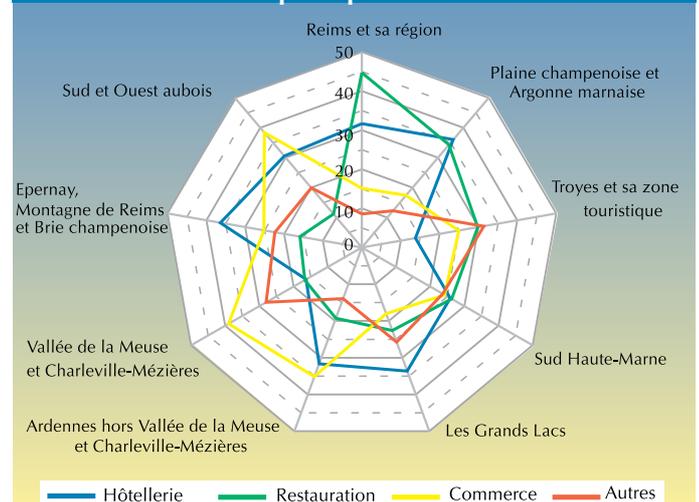
Dans le « Sud Haute-Marne », les activités de loisirs emploient 170 salariés dont les trois quarts sont imputables aux activités thermales de Bourbonne-les-Bains. Les autres hébergements du type gîtes ruraux, ou campings regroupent 8,2% des emplois touristiques dans le « Sud et Ouest aubois », part la plus élevée des neuf territoires de la région. Sur « Troyes et sa zone touristique » ou dans la « Plaine champenoise et Argonne marnaise », ils constituent moins de 1% des emplois touristiques.

Emplois salariés touristiques dans les zones touristiques de Champagne-Ardenne en 2003



Sources : Zonage, CRT - Données, Insee, DADS 2003

Répartition des emplois selon les trois principales activités - en %



Source : Insee, DADS 2003

Les « Grands Lacs » créent 500 emplois supplémentaires l'été

Dans les territoires de Champagne-Ardenne, la saisonnalité de l'activité touristique est marquée et suit celle de la fréquentation touristique avec un pic en juillet-août. Dans certains territoires, l'emploi touristique progresse même très fortement à cette période. C'est le cas du territoire des « Grands Lacs » où au cours des deux mois d'été, le nombre de salariés des activités touristiques augmente de 43% par rapport à la moyenne annuelle pour atteindre 1 740 emplois. L'emploi touristique progresse aussi fortement en juillet-août dans les territoires du « Sud et Ouest aubois » (+36%) et de la « Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières » (+31%). C'est pour « Reims et sa région » que la saisonnalité est la moins marquée. L'emploi salarié touristique augmente de seulement 13% pendant les deux mois d'été par rapport à la moyenne annuelle. Le tourisme d'affaires permet à la ville et ses environs de bénéficier d'un apport touristique sur l'ensemble de l'année. Sur la zone d'« Epernay-Montagne de Reims et Brie champenoise », l'emploi progresse l'été de 18%.

Quel que soit le territoire, les recrutements saisonniers dans les activités d'hébergement autres que les hôtels sont particulièrement concentrés sur les deux mois d'été. En revanche, la saisonnalité des emplois de l'hôtellerie ou de la restauration dépend du territoire sur lequel ces activités sont implantées. Par exemple, la saisonnalité de l'hôtellerie est fortement marquée dans le « Sud Haute-Marne », de faible ampleur dans les « Ardennes hors Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières » et absente dans la « Vallée de la Meuse et Charleville-Mézières ».

Audrey Déjoie-Larnaudie

La méthode utilise les résultats de l'exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'année 2003. Il s'agit d'un document administratif que doit fournir toute entreprise employant des salariés, pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État.

Le fichier des DADS permet de connaître le niveau de l'emploi salarié par activité pour chaque jour de l'année.

Des exploitations ultérieures permettront d'actualiser régulièrement ces résultats.

Des emplois féminisés, plus jeunes et plutôt précaires

Les emplois salariés localisés dans les activités à contenu touristique élevé - hébergement, restauration, gestion du patrimoine naturel et culturel, supérettes...- sont occupés majoritairement par des femmes (56% contre 51% pour l'ensemble des salariés de Champagne-Ardenne). Plus féminisé, le secteur du tourisme est aussi plus jeune. Les salariés âgés de moins de 26 ans sont trois fois plus représentés que sur l'ensemble du marché du travail (36% contre 13%). Les emplois sont aussi moins qualifiés, les employés prédominent (63% contre 26%). Par ailleurs, les activités fortement touristiques ont recours au temps partiel deux fois plus souvent que l'ensemble de l'économie (41% contre 21%).

Parmi les seuls saisonniers, la part des femmes (66%) et celle des moins de 26 ans (66%) sont encore plus importantes. Les saisonniers sont recrutés pour 74% sur des postes d'employés. Les temps partiels sont encore plus nombreux (55%) et les contrats sont de courte durée. La majorité (56%) des saisonniers est employée pour une durée maximale d'un mois. Ils sont recrutés plus souvent par les supermarchés ou hypermarchés (24%) et la restauration (21%). Compte-tenu de ces caractéristiques, le salaire horaire moyen des saisonniers s'élève à 7,18 euros, alors qu'il atteint en moyenne pour l'ensemble du marché du travail 10,36 euros. Le niveau de salaire horaire des saisonniers est très variable selon l'âge et l'activité. Il évolue de 6,63 euros dans la restauration à 9,16 euros dans les activités de gestion du patrimoine naturel et culturel. La structure par catégorie socioprofessionnelle des recrutements explique en partie ces écarts. Dans les activités de gestion du patrimoine, 42% des saisonniers recrutés sont des cadres.

Méthode d'estimation de l'emploi salarié touristique

Selon la méthode mise en place par l'Insee, un établissement peut être qualifié de « touristique », et son emploi alors comptabilisé en « touristique », en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune. En fonction de ces deux critères (activité de l'établissement et localisation), des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi de l'établissement (de tout l'emploi à aucun emploi) sera considérée comme liée au tourisme.

Règles de décision

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100% touristique (ex. : hôtellerie)	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique (ex. : restauration, café-tabac)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique (ex. : supermarchés, hypermarchés)	Emploi saisonnier + partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique (ex. : commerce de détail habillement)	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique (ex. : industrie)	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Pour permettre des comparaisons géographiques pertinentes, les activités en lien avec le tourisme et non avec la fréquentation touristique du territoire analysé sont exclues (agences de voyages pour des séjours à l'étranger ou fabrication de caravanes par exemple). Par ailleurs, comme toutes les autres activités, celles qui ont été retenues induisent des emplois dans le reste du système économique. Ces emplois induits ne sont pas comptabilisés dans cette évaluation. Ainsi, l'ouverture d'un commerce de détail saisonnier est prise en compte mais ce dernier « induit » des emplois dans le commerce de gros qui, eux, ne sont pas retenus. Par ailleurs, par convention, n'ont été considérées comme « potentiellement touristiques » que les activités produisant des services. Ainsi dans les maisons de champagne, classées dans l'industrie, les emplois en lien avec la fréquentation touristique ne sont pas comptabilisés.

Pour en savoir plus : « L'emploi salarié dans le tourisme : une nouvelle estimation », *Insee Première* n° 1099, août 2006

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne 10, rue Edouard Mignot 51079 Reims Cédex. Tél : 03.26.48.60.00

Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE

Chef du Service Etudes et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni

Rédacteur en chef - Communication externe : Jeanny Naulot - **Secrétaire de fabrication :** Jean-Louis Pagnoux

Création de l'image visuelle : Champagne-Création - **Imprimeur :** Le réveil de la Marne, 51204 Epernay

© INSEE-2007 ISSN 1277-5649 Code SAGE : FLA078260 Dépôt légal : Octobre 2007